



Réunion du 12 avril 2018

PAPRIPACT 2018 et BILAN ANNUEL 2017 :

Nous avons souligné en séance le fort investissement des RSC sur l'élaboration du PAPRIPACT. Mais les mesures de prévention des RPS y étant absentes, nous n'avons pu qu'en prendre acte.

Dommage, quand on sait ce que vous lirez au verso...

Quant au BILAN ANNUEL, il ne change pas... Toujours pas de communication des arrêts pour maladie, des achats de jours de congés, des aménagements du temps de travail pour raison thérapeutique, autant d'indicateurs de risques sans lesquels une politique de prévention n'est inenvisageable... Nous ne pouvons qu'en prendre acte.

Dommage, quand on sait ce que vous lirez au verso...

NOUVELLES PLAGES « CONSEIL »

La Direction propose d'étendre la plage « conseil » de Nantes Gare Sud à tous les après-midi.

En plus du jeudi, Nort sur Erdre sera également en mode rendez-vous le mercredi après-midi.

La Chapelle sur Erdre sera en plage rendez-vous tous les après-midi.

Cette proposition fait suite à une étude des flux et à des échanges avec les équipes.

Nous regrettons l'absence de données chiffrées ou concrètes.

Nous notons que cette solution permet de « maintenir nos drapeaux » .

Nous espérons qu'un accompagnement de qualité sera proposé à nos collègues dont l'organisation du travail changera de façon significative.

CHANGEMENT D'HORAIRES DE SAINT NAZAIRE

Après trois mois d'expérimentation, toute l'équipe travaillera dorénavant du mardi au samedi, soit 37 heures, la tentative d'ouvrir le lundi en plage « conseil » pour les CAP n'ayant pas été concluante.

La Direction nous déclare avoir reçu l'approbation de l'ensemble des collaborateurs. Les quelques clients qui ont répondu n'y sont pas défavorables...

PROBLÈME : le samedi matin, jour de prédilection des clients pour les RDV, le nombre de salons disponibles sera insuffisant.

CHANGEMENT DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE À LA SUCCURSALE

Intervention cruciale du 3 au 22 mai 2018!

Le dossier présenté semble bien ficelé, tant en termes de sécurité des personnes qu'en continuité de l'accès à notre informatique.

Seul l'accès aux locaux sera modifié le 3 mai.



Prochaine réunion le jeudi 17 mai

FOCUS: MAL-ÊTRE AU TRAVAIL

« Je vais bien, tout va bien »... Enfin, selon la Communication « Officielle » et nos échanges avec nos Directions...

Comme nos visites d'agences ne reflètent pas tout à fait cette maxime, nous avons décidé de faire quelques recherches afin de voir si nous « noircissions vraiment le tableau », ou pas. Et voici un petit condensé très instructif :

Résultat du dernier baromètre de la qualité de vie au travail de l'institut Gallup pour la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

9 français sur 10 sont « activement désengagés » de leur travail ! Et dans notre Entreprise ?

La DARES a effectué une enquête sur les « Conditions de Travail et Risques PsychoSociaux » à partir de neuf critères :

- 6 critères impactant la qualité de vie au travail de façon négative (pénibilité physique, contraintes d'organisation, intensité au travail, conflits éthiques, demande émotionnelle, insécurité de la situation de travail)
- 3 critères l'impactant de façon positive (l'autonomie dans son travail, le soutien social et la reconnaissance).

Nous n'allons pas reprendre ici la totalité de l'enquête (nous vous conseillons néanmoins de la lire, c'est très intéressant...)

Un paragraphe nous a interpellé : cela concerne les dix métiers les moins favorables au bien-être psychologique.

Sont cités les employés de la banque et des assurances, au même titre que :

- les cuisiniers - les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration

- les aides-soignants - les bouchers, charcutiers, boulangers

- les infirmiers, sages-femmes - les ouvriers non qualifiés de la mécanique

- les ouvriers qualifiés des TP - les ouvriers non qualifiés du second-œuvre en bâtiment

- les agents de sécurité

Pour compléter le tableau, il faut savoir que les **femmes les plus exposées aux tensions avec le public et aux con-flits éthiques** (devoir faire des choses que l'on désapprouve) sont : les **employées de la banque et des assurances**, au même titre que les fonctionnaires et les infirmières...

Autres chiffres éloquents qui ont retenu notre attention et qui ont été présentés lors de la commission RH, début avril, à la DRO : il s'agit du nombre de jours d'absence pour maladie.

À effectifs quasi identique (- 42 personnes), le nombre de jours d'absence :

- < ou égal à deux jours diminue (1025 en 2017 contre 1138 en 2016... mais 963 en 2015),
- entre trois et cinq jours est stable (2340 en 2017 contre 2303 en 2016... mais 2143 en 2015),
- > ou égal à 6 jours explose !!! (34853 en 2017 contre 29105 en 2016 et 28236 en 2015).

Ces chiffres sont de niveau régional. Malgré nos multiples demandes, nous n'avons jamais réussi à les obtenir au niveau Groupe. Impossible pour une banque pionnière du numérique ??? Étonnant, non ???

Dernière source qui a également retenu notre attention. Elle provient du Ministère du Travail : plus de trois millions d'actifs français sont en « risque élevé de burn-out » ! Et dans notre entreprise ?

Nous ne voulons pas faire du sensationnel avec tout cela. Mais, contrairement aux messages de nos Directions, tout cela confirme qu'une majorité de nos collègues est dans une situation de mal-être. Le nuage ne s'est pas arrêté à nos frontières...

Ne pouvant l'ignorer, que fait notre entreprise en matière de Prévention ? Être réactive ne suffit pas. Elle a un devoir de Prévention et d'Améliorations de vos conditions de travail.

Peut-être un effort est-il en cours... ou pas.

N'oublions pas qu'un collaborateur heureux est :

2 fois moins malade
6 fois moins absent
9 fois plus loyal
55% plus créatif

- plus heureux s'il a des responsabilités (65%)

- influencé pas son patron en matière de bonheur au travail (82%)
- plus heureux s'il est libre ou autonome (83%)

LIBERTÉ + RESPONSABILITÉ = BIEN ÊTRE + PERFORMANCE